



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 10174

## Texte de la question

Après la visite à Moscou du Premier ministre les 1er et 2 novembre 1993, M. Claude Birraux interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'état d'avancement des négociations franco-russes sur le problème du remboursement des porteurs de titres russes.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des porteurs de titres russes. Comme le sait l'honorable parlementaire, le gouvernement français a manifesté de façon solennelle sa détermination à parvenir rapidement à un règlement des contentieux financiers. L'article 22 du traité entre la France et la Russie, signé lors de la visite du Président Eltsine à Paris, dispose en effet que nos deux pays « s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque Partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays ». Après achèvement des procédures de ratification, ce traité a pu entrer en vigueur au 1er avril 1993. Cependant, dans le même temps, d'autres obstacles, essentiellement liés au traitement multilatéral de la dette soviétique et aux problèmes de succession et de responsabilité en matière de dette, ne nous avaient pas permis d'entamer aussi rapidement que nous le souhaitons des négociations avec la partie russe. L'accord intervenu au Club de Paris le 2 avril 1993 a permis de lever en grande partie ces hypothèques : la Russie s'est vue reconnaître comme l'État-continuateur de l'ex-URSS pour ce qui est de sa dette. Nous avons donc repris l'examen de ce contentieux, dans le but de parvenir enfin à un règlement équitable. Nous avons fait savoir à divers représentants des porteurs de titres russes recrus au quai d'Orsay ces derniers temps que nous nous y employons d'ores et déjà très activement, en liaison avec le ministère de l'économie, même si le contexte politique et économique qui prévaut actuellement en Russie n'est sans doute pas le plus favorable. Lors de la visite officielle à Paris de M. Kozyrev, les 20 et 21 octobre 1993, le ministre des affaires étrangères a ainsi rappelé clairement notre volonté d'aller de l'avant, en indiquant que la partie française souhaitait que des dates soient rapidement fixées pour la reprise des négociations techniques. En visite à Moscou les 1er et 2 novembre 1993, le Premier ministre a également évoqué cette question au cours de ses entretiens avec son homologue russe, M. Tchernomyrdine. Il va de soi que, le moment venu, la représentation nationale ne manquerait pas d'être informée la première, pour le cas où un accord viendrait à être trouvé avec la partie russe.

## Données clés

**Auteur :** [M. Birraux Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10174

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 janvier 1994, page 174

**Réponse publiée le** : 28 février 1994, page 1001